

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 novembre 2017
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettres identiques datées du 30 octobre 2017, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer que, le 7 septembre 2017 à 14 h 15, quatre avions israéliens ont violé l'espace aérien du Liban, survolant ses eaux territoriales à l'ouest de Naqoura, et fait route vers l'est en traversant la baie de Jounieh et le fleuve Ibrahim, pour aller jusqu'à la vallée de Qannoubine. De là, ils ont visé le territoire syrien avant de repartir, à 14 h 50, en empruntant le même itinéraire.

Cet acte d'agression constitue une violation flagrante de la souveraineté du Liban, de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, des dispositions du droit international, de la Charte des Nations Unies et de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies y afférentes. Il représente également une escalade militaire dangereuse menaçant la stabilité, la paix et la sécurité mondiales.

En conséquence, je vous demande de condamner cet acte d'agression avec la plus grande fermeté et de prendre toutes les mesures nécessaires pour dissuader Israël de poursuivre ses violations dangereuses de la souveraineté de mon pays et de l'intégrité de son territoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nawaf Salam

